

## 10. « Cussac » (1967)

« Ce récit a été diversement accueilli par ceux qui l'ont entendu : le père des enfants, l'adjutant A. et les habitants du bourg. Monsieur D., à tout hasard, a préféré alerter la gendarmerie ; il est certain que tous ces détails sont troublants : comment les enfants, qui, inutile de le dire, ignorent tout de la science-fiction et des soucoupes volantes, les auraient-ils inventés ? »

*La Montagne*, 1<sup>er</sup> septembre 1967

« Il est exact qu'une prime avait été promise au premier qui verrait des Martiens. Cette annonce avait été émise par une radio régionale, depuis Clermont-Ferrand. Aussi les enquêteurs firent-ils ressortir l'existence de cette prime offerte quinze jours auparavant, et le phénomène observé par François et Anne-Marie fut mis en doute. [...] François est déjà un grand garçon calme et sérieux. Comment aurait-il pu imaginer ces êtres qui ressemblent tout de même bien à ceux vus à Arc-sous-Cicon, du moins par la taille et la couleur de leur costume ? »

*Hebdo*, 12 octobre 1968

« Sur Internet, on prétend que la description de la sphère et des "enfants noirs" aurait évolué entre 1967 et 1978. Mais les faits enregistrés au cours de notre enquête de 1978 contredisent cette affirmation. »

Claude Poher (*Retour sur le cas de Cussac* [en ligne], 26 juillet 2004)

« Même si ces témoins se sont sans doute un peu trompés sur les durées et les vitesses angulaires, ce qui est parfaitement normal, leur observation ne peut pas se réduire à celle d'un phénomène banal et connu. »

Claude Poher (*Ibid.*)

### Présentation du cas

Le 29 août 1967, par une belle matinée ensoleillée, sur le plateau de Cussac (Cantal)<sup>1</sup>, François D., 13 ans et demi, et sa petite sœur Anne-Marie, 9 ans, gardent le troupeau de vaches familial depuis les environs de 8 heures. Assis derrière un muret de pierres sèches, ils jouent aux cartes. Vers 10h30, les bêtes cherchent à franchir les limites du pré pour rejoindre le troupeau voisin. Leur chien, Médor, se met à aboyer. Le jeune garçon se lève et se retourne pour lui ordonner de les faire revenir. A l'opposé du mouvement des bovins, il aperçoit alors, de l'autre côté de la route, à travers une haie d'arbres et d'arbustes, quatre petits hommes habillés de noir qu'il prend d'abord pour d'autres enfants (*LDLN*, 1967).

Deux d'entre eux se font face (près d'un l'appareil qui retiendra ensuite son attention), un autre tiendrait dans ses mains, à hauteur de sa tête, un objet rectangulaire reflétant le soleil comme un miroir (*Hebdo*, 1968) tandis que le quatrième serait agenouillé. Ils apparaissent petits et minces, avec des jambes plus courtes et des bras plus longs que ceux d'hommes normaux, une tête légèrement allongée, un nez pointu, une sorte de « barbe » sous le menton et, selon la fillette, deux « excroissances » de part et d'autre du visage (*Hebdo*, 1968).

François monte sur le muret de pierres sèches pour mieux observer la scène. À proximité des « nains » et en partie caché par la haie, un engin de quatre mètres de large sur deux mètres de hauteur (*La Montagne*, 1967), ultérieurement décrit comme une sphère, repose sur le sol par l'intermédiaire de trois ou quatre « béquilles » (selon Anne-Marie).

Peu après, les petits êtres entrent, tête la première, dans l'engin qui « se met en marche ». C'est alors que l'un d'entre eux ressort, fait quelques pas avant de réintégrer l'appareil (*LDLN*, 1967) qui s'élève ensuite lentement au-dessus des arbres, suivant une trajectoire hélicoïdale, en émettant « un sifflement intense » (*GEPAN*, 1978). Dans les versions postérieures à 1967, les êtres se livrent à un véritable ballet aérien, s'envolant dans les airs puis pénétrant à tour de rôle dans la « sphère » par le sommet. Le quatrième, qui redescend pour ramasser au sol son « miroir », s'engouffre même à toute vitesse dans le globe... alors déjà 15 ou 20 mètres au-dessus du sol (*GEPA*, 1968).

L'objet, qui lui paraît d'une luminosité inouïe, accapare totalement l'attention du garçon. Lors de l'observation, il ne sait d'ailleurs même plus si l'environnement existe toujours autour de lui (*Pinvidic*, 1993).

Les vaches se mettent à beugler tandis que Médor aboie après l'engin, qui se dirige apparemment vers l'Ouest/Nord-Ouest, avant que son éclat ne rende son observation tout à fait insoutenable.

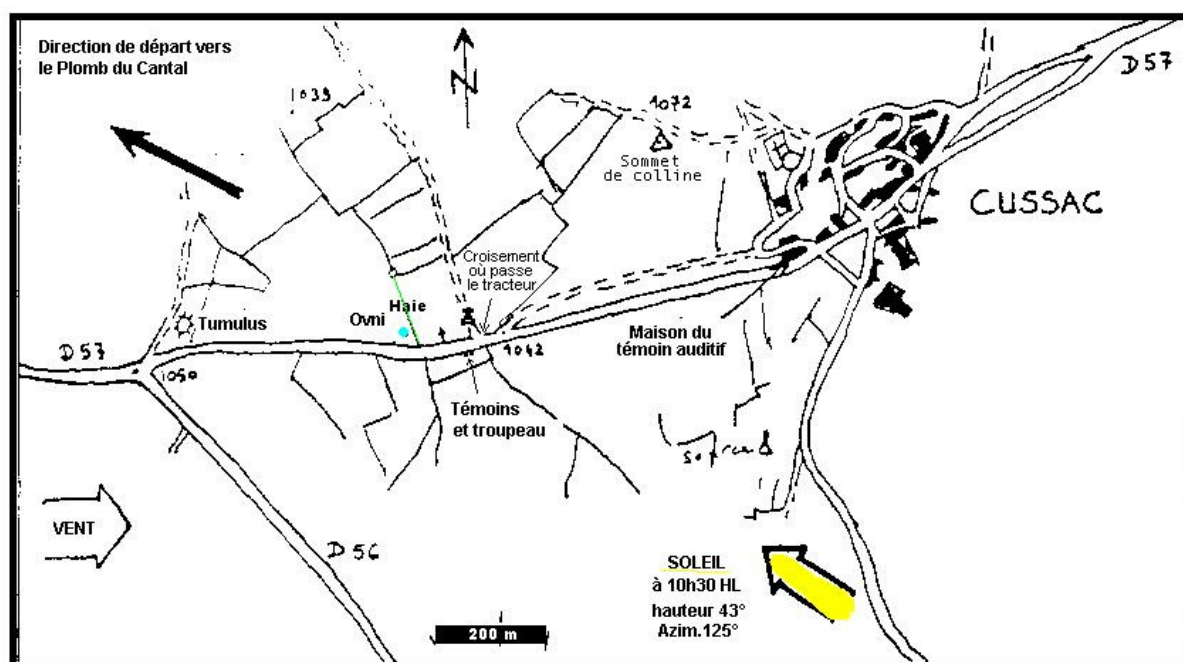
Quelques instants après le décollage, les témoins perçoivent fugitivement une odeur de « soufre » (?) qui se répand dans l'atmosphère.

Les enfants décident de rentrer chez eux avant l'horaire prévu. Sur le chemin, ils croisent Monsieur V., à qui ils racontent leur aventure. L'agriculteur ressent leur émotion mais n'a personnellement remarqué aucun phénomène particulier. En fait, « plusieurs voisins travaillaient dans les champs tout près de l'endroit où se serait posée la "soucoupe". Ils n'ont rien entendu, et nulle part on n'a trouvé de traces... » (*La Montagne*, 1967)

François et Anne-Marie arrivent enfin à la ferme familiale en pleurant.

Alertés par leur père, qui est aussi le maire de la petite commune<sup>2</sup>, des gendarmes des brigades de Saint-Flour et de Neuvéglise se rendent sur place vers 16 heures, se livrent à quelques brèves investigations mais ne jugent pas nécessaire de rédiger un procès-verbal. Ils auraient pourtant conclu à la réalité de l'observation et au fait qu'il s'agissait probablement d'un aéronef militaire étranger (GEPAN, 1978).

Les deux jeunes témoins restent plusieurs jours sous le choc et connaissent une ou deux nuits agitées. François se plaint aussi d'irritations ophtalmiques. La scène, en dépit de sa brièveté, le marquera durablement.



### Chronologie des investigations

L'affaire de Cussac rejoindra vite celles de Quarouble (1954) et de Valensole (1965) au rang des plus fameuses rencontres rapprochées du troisième type hexagonales. Aussi a-t-elle suscité, depuis maintenant quarante ans, de multiples enquêtes et contre-enquêtes.

Le cas est médiatisé dès le 30 août par RTL (anciennement Radio Luxembourg), qui interroge notamment Monsieur D., le père de François et d'Anne-Marie.

Le lendemain, un journaliste du quotidien régional *la Montagne* s'entretient avec les deux jeunes témoins<sup>3</sup>. L'article paraît dans l'édition du 1<sup>er</sup> septembre 1967.

Peu après l'incident, d'autres publications évoquent également l'affaire, comme *Paris-Jour*, premier journal français de format tabloïd, dans son édition du 2-3 septembre 1967, et la revue spécialisée *Lumières dans la nuit (LDLN)*, dans son numéro de septembre-octobre<sup>4</sup>.

La première enquête privée est réalisée sur site en avril 1968 par Joël Mesnard et Claude Pavy pour le compte du GEPA, qui en publie un compte-rendu au mois de juin dans sa revue, *Phénomènes Spatiaux*<sup>5</sup>. Elle constituera pendant longtemps la principale source d'information sur le cas. La piste extraterrestre y est clairement favorisée.

Pratiquement un an après les faits allégués, Claude de Saint-Étienne, un collaborateur de la revue *LDLN*, se rend également sur place. Le résultat de ses investigations, paru dans l'édition toulousaine de l'*Hebdo* du 12 octobre 1968, tombera assez rapidement dans l'oubli général. Cet article très instructif ne sera exhumé, par nous-mêmes, qu'en octobre 2004<sup>6</sup>.

Au début des années 1970, B. Pulvin et J.-C. Ameil, deux ufologues du Cercle *LDLN* de Clermont-Ferrand, mènent des recherches complémentaires, mais sans qu'aucune publication ne suive.

Fernand Lagarde, un autre enquêteur de *LDLN*, donne en 1973 une version synthétique de l'affaire dans un ouvrage collectif réalisé sous sa direction, *Mystérieuses soucoupes volantes*<sup>7</sup>.

En 1977, Luc Bourdin, lui aussi membre correspondant de *LDLN*, refait une enquête complète suite à sa rencontre avec François, alors étudiant à la Faculté de droit de Clermont-Ferrand. Là encore rien n'est publié.

Le GEPAN ne réexamine à son tour le cas qu'en avril 1978. L'enquête « officielle » est effectuée sur deux jours par quatre personnes : un magistrat à la retraite (un ancien juge d'instruction), « un ingénieur opticien du CNES » (il ne s'agit pas de M. Velasco), Claude Poher et sa secrétaire. De l'aveu même de M. Poher, les deux premiers n'ont alors pas la moindre connaissance préalable dans ce domaine. À cette époque, chaque investigation sur le terrain fait en effet appel à « deux “débutants” et deux ou trois “anciens” » (Poher, 2004).

Les enquêteurs du GEPAN concluent que « les observateurs de Cussac ont assisté au départ précipité d'un véhicule habité tout à fait inconnu, aux caractéristiques et aux performances dépassant largement nos connaissances technologiques personnelles » (GEPAN, 1978). Leur rapport restera cependant confidentiel, à la demande du Conseil scientifique qui chapeaute l'organisme. Les témoins eux-mêmes ne seront jamais informés de ses conclusions.

Thierry Pinvidic, Bertrand Méheust et Jean-Pierre Grangeon entreprennent de 1983 à 1985 une nouvelle contre-enquête, dont le compte-rendu signé du seul Pinvidic est publié en 1993 dans l'ouvrage collectif *OVNI : vers une anthropologie d'un mythe contemporain*<sup>8</sup>. Les trois ufologues remettent en question certains détails de l'incident mais ne parviennent pas à s'accorder sur sa nature exacte.

Il faut attendre la parution du premier livre personnel de J.-J. Velasco, en 1993 également, pour que quelques éléments du dossier constitué par le GEPAN soient enfin rendus publics. Voici sa propre conclusion, énigmatique à souhait :

« Reste la question : qu'ont-ils observé ? Quelle était cette boule brillante et d'où venait-elle ? Qui étaient les petits êtres qui l'accompagnaient avant de plonger à l'intérieur ?

À cette dernière interrogation, on peut formuler plusieurs réponses :

- Les êtres sont nés de l'imagination des enfants, qu'angoissait la présence de la boule brillante.

- Les êtres étaient réels, peut-être des robots.

- C'étaient des images d'un film holographique projeté depuis la boule en direction des enfants (les opticiens de nos jours progressent sérieusement vers la réalisation de tels films).

Quelle que soit la bonne hypothèse, nous sommes dans ce cas, une fois de plus, confrontés à l'inconnu. »<sup>9</sup>

Trois ans après, une association ufologique, le CNEGU, publie un article résolument sceptique dans la revue *Les Mystères de l'Est*. Son auteur, Éric Maillot, y soutient l'hypothèse économique d'une observation déficiente d'un hélicoptère, associée à diverses déformations interprétatives des détails les plus insolites de l'histoire. Le texte est diffusé sur Internet à partir de 1999<sup>10</sup>.

En juillet 2004, en réaction à la publication suscitée, Claude Poher revient assez longuement sur le cas pour défendre l'enquête menée sous sa direction<sup>11</sup>. Il y rejette catégoriquement l'éventualité d'une méprise avec un engin connu, en s'appuyant sur des éléments qu'il prétend directement puisés dans le rapport confidentiel du GEPAN. L'article en ligne est modifié quelques

semaines après, par l'ajout de réponses, indirectes et *ad hoc*, à des questions et critiques sceptiques. Il est retiré du site personnel de l'auteur peu avant que celui-ci n'en restreigne l'accès en 2006.

Entre-temps, au mois de mars 2005, un jeune journaliste, Grégory Gutierrez, a obtenu du CNES l'autorisation de diffuser sur Internet la version banalisée du rapport d'enquête original de 1978<sup>12</sup>.

### Les témoins de l'observation

Le choix du GEPAN de re-enquêter sur ce cas, onze ans après l'incident, en vue de collecter des informations objectives et des mesures physiques fiables, paraît peu pertinent. D'une part, les témoins ne sont pas indépendants et, d'autre part, tous deux ont été soumis à de multiples influences depuis 1967, ce qui constitue une situation propice à la formation de « faux souvenirs ». De plus, les enquêteurs ne peuvent s'appuyer sur un procès-verbal de gendarmerie ou un autre document officiel contemporain des faits allégués.

François, considéré par le GEPAN comme le témoin principal, est à la fois myope et astigmat. Le rapport du GEPAN ne permet pas de savoir si ces déficiences visuelles, évoluant rapidement durant l'enfance et l'adolescence, étaient correctement corrigées par les lunettes portées le jour de l'observation.

En 1967, le garçon est vu comme un « enfant à problèmes ». Il souffrait en effet de diverses pathologies : « très souvent malade (angines, rhinopharyngites,...) depuis l'âge de sept ou huit ans, il contracte une streptococcie qui, mal soignée, provoque un rhumatisme articulaire aigu et des complications cardiaques dès l'enfance. Sa psychologie est grandement liée aux problèmes médicaux qui perturbèrent sa jeunesse. Malade durant sa scolarité, le témoin est exempté de sport, mis au régime sans sel, bouffi du fait de la cortisone qui lui est administrée » (Pinvidic, 1993).

Doté selon son entourage d'une personnalité singulière, François indique que s'il avait été seul lors de l'événement, il ne fait aucun doute que ses parents l'auraient « fait soigner » (Pinvidic, 1993). Objet de moqueries aussi bien au village qu'à l'école, à Saint-Flour, il est rapidement surnommé le Martien par ses camarades (*Hebdo*, 1968). Par ailleurs intelligent et studieux, tout concourt à en faire un « pensionnaire brimé », « souvent tenu à l'écart ». Face à de multiples contrariétés et vexations, il se réfugie dans le travail et se forge un « caractère frondeur ». Cette étiquette de bizarrerie lui colle à la peau au lycée et persiste encore au début de sa vie professionnelle (Pinvidic, 1993). Animé d'une forte volonté de revanche, il réussira à devenir avocat puis maire de cette même ville de Saint-Flour.

Adulte, le témoin « s'interrogeait toujours [...] sur la nature exacte de son expérience ». De fait, pour MM. Pinvidic, Méheust et Grangeon, « à la suite de notre entretien avec F. D., la réalité physique de l'observation ne nous semblait pas acquise [...]. Le témoin se dit obnubilé par l'objet, et se déclare incapable de préciser si l'environnement immédiat "existait" toujours. Le temps lui semble s'arrêter. Tout cela est typique de l'expérience du numineux [expérience directe du sacré, NdR]. Autres aspects caractéristiques de cet état : la sensation de détachement (en d'autres cas, les bruits se taisent, oiseaux, grillons... le calme absolu s'installe), la sensation d'être pétrifié, la lumière incroyablement intense, enfin le comportement caricatural (théâtral) des entités [...]. Souffle, sifflement et chaleur relèvent également de la sensation. Il en va de même de l'impression de "plus vrai que le vrai" ressentie lors de l'observation. L'objet semble flou et flottant. Tous ces faits plaident en faveur d'une expérience purement personnelle [...]. » (Pinvidic, 1993)

Les enquêteurs du GEPAN se désintéressent pour leur part presque totalement de l'état physiologique et psychologique dans lequel se trouvait le jeune garçon le jour de l'observation, tout comme des médicaments qu'il aurait pu éventuellement prendre.

Celui-ci leur dit pourtant que « sur le moment, il avait les "yeux lourds", il était comme paralysé. Il déclare avoir eu le plus grand mal à monter sur une pierre au début de l'observation » (GEPAN, 1978).

Anne-Marie apparaît de son côté moins marquée par l'événement que François, moins intelligente également, assez timide et aussi influençable que peut l'être un enfant de 9 ans.

Selon les dires de son frère, en 1983, elle aurait également quelques problèmes oculaires, mais ceux-ci seraient probablement postérieurs à l'événement. Ce point aurait mérité d'être éclairci.

Le GEPAN a retrouvé et interrogé deux protagonistes indirects, le garde-champêtre D. et le gendarme S., un de ceux qui s'étaient rendus sur place le jour de l'incident. Le gendarme C., retraité, et le gendarme B., décédé, ne pourront être entendus. L'équipe de C. Poher n'a en revanche pas tenté de contacter l'adjudant A., interviewé en 1967 et cité dans le tout premier article de presse qui relate une version différente de l'histoire telle que connue de nos jours.

Le garde-champêtre déclare avoir entendu « un sifflement mélangé d'un ronflement » alors qu'il se trouvait dans son grenier, situé à environ 500 mètres du lieu d'observation selon le GEPAN (800 mètres selon M. de Saint-Étienne).

Le gendarme S. signale avoir vu une trace sur le sol à l'endroit où se serait posé l'OVNI et noté également une forte odeur.

Monsieur V., un agriculteur qui répandait alors du fumier dans un champ situé à quelques centaines de mètres du site d'atterrissage allégué, n'a de son côté jamais rien vu ni entendu. Sa position par rapport à la scène, la présence de haies, la configuration du terrain et le fort ronflement du tracteur qu'il conduisait ne permettent toutefois pas de trancher quant à la réalité de l'observation.

Un autre agriculteur n'aurait lui observé que l'agitation du bétail, selon le père des enfants. Resté anonyme, aucun enquêteur privé n'a pu le rencontrer et il était déjà décédé lors de la venue du GEPAN (GEPAN, 1978).

### Les témoignages

Le temps total d'observation, évalué à une minute au maximum par les premiers enquêteurs privés, est ramené par le GEPAN entre 21 et 35 secondes, d'après les souvenirs des témoins adultes<sup>13</sup>. Cette durée, ainsi réduite, contraste avec l'étonnante richesse en détails du récit obtenu par ces enquêteurs. Or, comme le souligne le psychologue Manuel Jimenez, plus la durée d'une observation est brève, plus la décision perceptive, basée sur une hypothèse forte de l'observateur, a une probabilité d'exactitude faible<sup>14</sup>.

François rapporte au GEPAN avoir « dit à sa sœur, qui avait le dos tourné : "Oh ! il y a des enfants noirs !", et comme sa sœur, sans se retourner, lui demandait : "Tu les appelles ?", il lui avait simplement répondu : "Regarde" » (GEPAN, 1978). Cet enchaînement chronologique implique que le garçon observe depuis plus longtemps que la fillette. Le GEPAN obtient néanmoins, après trois essais chronométrés, un temps d'observation pour Anne-Marie toujours supérieur à celui de François. Ce détail incohérent, comme bien d'autres de ce rapport, n'interpelle pas les enquêteurs (et aujourd'hui encore M. Poher) sur la fiabilité de leurs « mesures ». Au contraire, ce résultat leur apparaît « très cohérent » !

La similarité des récits des deux témoins oculaires en 1978 n'accroît aucunement leur fiabilité intrinsèque, une influence mutuelle pouvant aplanir les divergences au fil du temps, sans les annuler totalement d'ailleurs<sup>15</sup>. D'une part, le frère et la sœur reconnaissent avoir assez souvent discuté de l'événement et, d'autre part, ils ont toujours été interrogés ensemble jusqu'à l'intervention du GEPAN.

De fait, l'analyse de leurs propos successifs révèle de multiples contradictions, variantes, ajouts ou retraits de détails, qui emmènent à conclure à l'existence, dès 1968, de « faux souvenirs » (rapportés, lus ou entendus puis appropriés par les enfants). François confirme lui-même, en 1983, que le récit de sa sœur relèverait « davantage d'élaborations ultérieures que des souvenirs propres de l'événement » (Pinvidic, 1993)...

L'analyse de ses différents témoignages montre que François n'est pas plus immunisé qu'elle contre les faux souvenirs. En 1968, sensiblement un an après l'événement, il affirme par exemple à M. de Saint-Étienne que « le troisième (personnage) tenait un objet brillant à hauteur de tête » et précise : « j'avais l'impression qu'il me regardait dans un miroir ». Or, ces détails n'ont jamais été rapportés auparavant et ne le seront plus ensuite.

En 1978, il dément avoir invité les êtres à venir jouer avec lui. Ces propos sont pourtant cités par le journaliste de *la Montagne*, les enquêteurs du GEPAN et de LDLN qui, tous, ont rencontré les

enfants... Le même journaliste parle aussi de « poils sur le visage » de l'un des petits hommes. Les enfants répondent sur ce point au GEPA que cette barbe était « de chaque côté de la tête, [avec] une petite touffe sur le menton ». L'enquêteur de LDLN précise l'impression visuelle : « comme une barbe bouffante ». Mais, pour M. Poher, qui a conduit l'enquête du GEPAN en 1978, « les témoins n'ont pas rapporté ces détails, et ils ont d'ailleurs protesté auprès de nous à ce sujet » (Poher, 2004).

En 1983, François certifie que seule Anne-Marie a vu des pieds palmés chez ces petits hommes. En 1968, il témoignait pourtant avoir bien observé ce détail et l'avoir fait remarquer à sa sœur (*Hebdo*, 1968) ! Il précisait d'ailleurs au GEPA que cette particularité avait été notée chez le quatrième individu à plonger dans la machine et à LDLN chez le troisième... Il y a là encore de quoi s'interroger sur ce qui est exact et ce qui ne l'est pas dans les propos du garçon (ou de l'adulte qui renie ses dires d'enfant ?).

Adulte, il dit encore confirmer avoir éprouvé une sensation de chaleur et de souffle lors de l'observation (Pinvidic, 1993), alors qu'en mars 1968, il indiquait au GEPA, préalablement à son enquête sur le terrain, n'avoir rien ressenti (question 22 : « les témoins ont-ils ressenti un effet quelconque ? » ; réponse : « aucun »).

Les nuits blanches passées par les deux enfants à ressasser la scène peuvent être à l'origine de certaines des altérations de leurs récits. Il est parfois difficile, pour un enfant en manque de sommeil, de différencier ce qui est vécu et vu consciemment de ce qui est imaginé ou rêvé. Certains rêves peuvent en effet interférer avec des souvenirs d'événements réels. Or, « tous deux ont déclaré rêver de l'événement la nuit qui suit chaque nouvel interrogatoire sur le sujet » (GEPAN, 1978).

D'après les notes archivées du GEPA en 1968 (et l'enquête de 1983), la fille connaît deux nuits d'insomnie juste après l'observation et le garçon une, alors que c'est l'inverse pour Claude de Saint-Étienne. Comme quoi, à seulement quelques mois d'intervalle, bien des données factuelles peuvent déjà fluctuer...

Observons surtout, dans cette optique, que Claude Pavy leur a envoyé un premier questionnaire dès le 17 septembre 1967, puis, en l'absence de réponse, un second le 16 novembre, différent, auquel François a finalement répondu le 3 mars. Ces questionnaires inductifs ont pu provoquer quelques cogitations (y compris nocturnes) et suggérer involontairement certains détails apparus ultérieurement.

Dans le premier, le GEPA demandait par exemple (question 34) : « d'après l'article de *Paris-Jour*, François indique que l'un des personnages est ressorti, a fait quelques pas et est remonté dans l'objet. Questions : *S'est-il baissé ? A-t-il paru ramasser quelque chose ?* [souligné par nous, NdR] *S'est-il intéressé à la surface de l'engin ? A-t-il regardé autour de lui voir ce qu'il se passait ?* » Par la suite, les témoins vont apporter de nouvelles informations aux différents enquêteurs, racontant notamment que l'un des petits hommes « *s'est baissé pour ramasser quelque chose* » ou « *j'avais l'impression qu'il me regardait dans un miroir* » (*Hebdo*, 1968)... De même, la question 32 (« *Paraissaient-ils parler entre eux ? Communiquer par des signes quelconques ?* ») a pu susciter cet autre détail : « *ils paraissaient communiquer par signes entre eux* » (lettre du 3 mars 1968 adressée au GEPA)...

Entre l'incident et la venue des enquêteurs du CNES, François a par ailleurs lu des « centaines » d'ouvrages consacrés aux OVNI et donc, très certainement, divers rapports de sa propre observation, dont *a minima* celui du GEPA, envoyé à ses parents dès le 15 mai 1968. Il a également participé au cours de la décennie 1970 à des réunions d'ufologues avec lesquels il a évoqué cette expérience. On sait aussi qu'Anne-Marie conservait en 1983 des « archives » sur le cas (Pinvidic, 1993).

L'ancien juge, un collaborateur extérieur du GEPAN promu pour le cas de Cussac « responsable de la partie analyse psychologique de l'enquête », valide cependant les témoignages : « *Il n'existe dans ces divers éléments aucune faille, aucune discordance* [souligné par nous, NdR] qui permette de douter de la sincérité des témoignages, ni d'envisager raisonnablement une invention, une supercherie, ou une hallucination. Dans ces conditions, malgré le jeune âge des témoins principaux, et aussi extraordinaires que paraissent être les faits qu'ils ont relatés, je pense qu'ils les ont réellement observés » (GEPAN, 1978).

Les témoignages, jusque-là inédits, du garde-champêtre D. et du gendarme S. se révèlent quant à eux assez problématiques.

Le premier se contredit dans ses dépositions successives. Il affirme, en 1978, « avoir entendu un bruit, un sifflement qu'il n'avait jamais entendu auparavant. Ce n'était ni celui d'un hélicoptère ni celui d'un avion. » (GEPAN, 1978) Mais, en 1985, il dit avoir, sur le moment, prêté ce sifflement « au survol de sa maison par un hélicoptère » (Pinvidic, 1993).

Il déclare aussi au GEPAN avoir senti une odeur suffocante à la lisière du village, à plusieurs centaines de mètres du site, et ce plus de dix heures après l'observation alléguée... Une odeur qui n'a pourtant pas incommodé les enfants vers 10h30, le maire et son fils vers 11h30 ou les gendarmes venus sur site dans l'après-midi. Ses enquêteurs ne remettent pas pour autant en question le lien OVNI-odeur.

Le second évoque une zone circulaire de quatre à cinq mètres de diamètre environ, « où l'herbe semblait jaunie », restée selon lui visible deux ou trois jours durant près de l'endroit où se serait posé l'OVNI. Cette trace n'a jamais été mentionnée par la presse quotidienne régionale, généralement friande de détails croustillants, ni même par les premiers enquêteurs privés, pourtant toujours à l'affût d'effets physiques associés. Le correspondant local de *La Montagne* assure au contraire que « nulle part on n'a trouvé de traces ». Pas plus le père des jeunes témoins que le garde-champêtre ne l'ont remarqué le jour de l'observation. En 1983, François lui-même semblait toujours en ignorer l'existence (Pinvidic, 1993). Force est de constater que ce gendarme « n'est pas, aux dires mêmes de F. D., le plus sérieux de la brigade » (Pinvidic, 1993).

### L'environnement physique du phénomène

Les limiers du CNES révèlent donc la présence d'une trace matérielle, ce qui deviendra vite leur grande spécialité, sans évoquer la moindre explication alternative. Rien n'indique dans leur rapport d'enquête qu'une origine banale (trace rémanente d'une zone d'abreuvoir, de dépôt de foin ou d'ensilage, mycélium annulaire, substruction archéologique,...) ait seulement été envisagée avant de la relier à l'objet observé.

Quoi qu'il en soit, le rapport du GEPAN indique que le faible contraste des couleurs retenues au test Pantone par ce gendarme ne permet pas de prendre la « trace » en considération, ce que se gardent bien de signaler MM. Poher et Velasco dans leurs publications personnelles respectives, censées se baser sur ce rapport resté trop longtemps inaccessible au public. L'actuel directeur du GEIPAN, Jacques Patenet, n'hésite lui pas à affirmer que « là où était la sphère, l'herbe était brûlée »<sup>16</sup> !

La « matrice de test des phénomènes connus » oriente le GEPAN vers des hypothèses de nature psychologique (hallucination, affabulation,...). Toutes sont rejetées en bloc.

L'unique engin connu en 1967 présentant suffisamment de similitudes avec l'objet décrit (apparence générale, bruit, décollage à la verticale, comportement en vol,...) est un hélicoptère. À l'époque des faits, les gendarmes penchèrent fort logiquement en sa faveur avant de conclure, selon S., à l'intrusion d'un « véhicule militaire piloté (probablement une opération d'une "puissance étrangère") » (GEPAN, 1978).

L'hypothèse évidente d'un hélicoptère est repoussée par les enquêteurs du CNES sans qu'aucune vérification approfondie n'ait jamais été entreprise<sup>17</sup>. Ils rapportent que « le seul phénomène qui nous semble convenir pour expliquer tous les aspects (et en particulier les quatre occupants) serait un hélicoptère. Néanmoins, la forme de l'objet, sa couleur, sa brillance, sa trajectoire, le silence au sol, la disparition inexplicable dans le ciel, la vitesse de montée, la vitesse de parcours de la trajectoire hélicoïdale, la taille et l'habillement des occupants, leur fuite, la proximité des arbres de la haie, l'odeur dégagée, tout cela ne permet pas de retenir l'hypothèse hélicoptère » (GEPAN, 1978).

L'examen de l'ensemble des informations disponibles permet pourtant d'élucider en grande partie les « aspects exceptionnels » de l'observation alléguée.

Reprenons chacune des objections que le GEPAN émet à l'encontre d'un hélicoptère :

## La forme de l'objet

Après avoir donc décrit initialement un engin « de quatre mètres de large sur deux mètres de hauteur » (*La Montagne*, 1967), taille cohérente avec la cellule d'un hélicoptère léger, François fait référence, après le passage des enquêteurs du GEPA, à une « machine toute ronde » (*Hebdo*, 1968)... Pourquoi ne dit-il pas simplement « boule » ou « sphère » comme il le fera, d'après Claude Poher qui insiste sur ce point, lors de l'enquête du GEPAN de 1978 ? En 1967, ni les journalistes ni Monsieur D. sur RTL n'utilisent ces mots pour relater les dires des enfants. Le garçon parle encore systématiquement d'une « machine » ou d'un « appareil », à présent de « 2x3 m sur 2x3 m », dans le courrier qu'il adresse en mars 1968 au GEPA. Il n'y emploie alors le mot « sphérique » qu'une seule fois, en réponse à un questionnaire fermé de cette association proposant une liste de formes au choix (« sphérique, conique, parallélépipédique,... »).

Une cabine d'hélicoptère léger, aux formes arrondies, aurait pu ainsi devenir au fil du temps une sphère parfaite, de deux à cinq mètres de diamètre selon les sources.

Seule Anne-Marie semble avoir remarqué un détail de structure. Elle affirme en effet avoir vu trois ou quatre « béquilles » (*LDLN*, 1967) ou « pattes emboulées » (GEPA, 1968) sous l'engin. La fillette est assez sûre d'elle pour oser se différencier fermement de la version de son aîné alors que partout ailleurs elle acquiesce à ses propos. Le 3 mars 1968, François écrit à Claude Pavy : « Train d'atterrissage ou béquilles : *oui, mais manque de visibilité pour distinguer leur nombre* »<sup>18</sup> (la haie masquait partiellement l'engin au sol). Le mois suivant, lors de l'enquête sur le terrain, il dit aux enquêteurs ne jamais les avoir vues lui-même et suggère qu'il devait seulement s'agir de branches d'arbustes (GEPA, 1968).

Ces « béquilles », qui évoquent furieusement un train d'atterrissage d'hélicoptère, n'étaient plus visibles sous l'appareil en vol, peut-être noyées alors dans la violente réflexion solaire, comme auraient pu l'être d'autres parties d'un hélicoptère, notamment la queue.

Remarquons que, même dans des conditions d'observation normales, la queue d'une Alouette II, faite simplement de tubes, est difficilement perceptible à distance ; seule la cabine de pilotage et la machinerie (turbine, réservoir) ressortent nettement, vues de côté.

## Sa couleur

La vaste verrière bombée (en plexiglas) d'une Alouette II, en particulier, reflétant le bleu du ciel, peut apparaître « argent bleuté », tel que l'indique Anne-Marie au GEPAN...

## Sa brillance

L'engin étincelle au Soleil mais n'émet pas de lumière par lui-même, ainsi que le précise bien François : « c'était un rond en métal brillant mais pas lumineux » (*Hebdo*, 1968). Ce reflet « métallique » semble assez peu intense quand l'appareil est au sol. Le garçon insiste moins sur le désagrément causé par sa brillance auprès de M. de Saint-Étienne qu'il ne l'a fait avec le GEPA quelques mois auparavant. Il semble qu'il en sera de même avec le GEPAN en 1978.

Une reconstitution de la scène dans des conditions similaires d'éclairage, de position, etc., montre simplement que les rayons solaires se seraient vivement reflétés sur tout objet doté d'une surface appropriée (verre, plexiglas, métal poli ou peint,...).

Le GEPAN sait que « la boule réfléchissait la lumière du soleil qui était derrière les témoins » (GEPAN, 1978), mais n'intègre cependant pas les conséquences de l'alignement presque parfait Soleil/témoins/engin sur les conditions d'observation (reflets, éblouissement), privilégiant d'emblée l'hypothèse, défendue par son directeur, d'un objet rayonnant une énergie propre, liée à son mode de propulsion. Un hélicoptère ne manque pourtant pas de surfaces réfléchives susceptibles d'être éblouissantes dans ces conditions.

Dans le rapport d'enquête officiel, les deux témoins décrivent de manière identique la luminosité de l'objet en vol (« luminosité au moins égale à celle du soleil à midi »). Ce détail laisse penser à une réponse induite par un questionnaire à choix multiples, une méthode contestable déjà utilisée par le défunt GEPA. De fait, une photo de ce rapport montre, côte à côte, « les deux témoins oculaires remplissant un questionnaire du GEPAN » (GEPAN, 1978)...

Un rayonnement aussi intense aurait naturellement eu des conséquences irréversibles pour les deux enfants. Or, seul François a eu les yeux un peu irrités après l'observation. Il existe ici encore



plusieurs versions des faits, quelque peu contradictoires et avec une tendance à l'amplification des symptômes au cours du temps : pour le GEPA, le jeune garçon « aura les yeux larmoyants pendant le quart d'heure qui suivra l'apparition, et le matin, au réveil, pendant plusieurs jours de suite. Sa sœur, qui ne porte pas de lunettes, ne ressentira rien. » (GEPA, 1968) Pour Fernand Lagarde, « François avait les yeux larmoyants, surtout le soir, près de la lumière électrique » (*Mystérieuses soucoupes volantes*, 1973). Pour le GEPAN, il aura des « yeux rouges pendant près de dix jours » (GEPAN, 1978).

Selon toutes probabilités, son ophtalmie (non attestée par un médecin et sans aucune gravité) découle soit de son obstination, lui qui a toujours eu les yeux fragiles, à fixer l'engin et « le miroir » tenu par un des êtres jusqu'au larmoiement, en dépit de l'intensité du reflet solaire, soit de sa santé fragile (conjonctivite, effet associé aux rhinites allergiques,...).

### **Le silence au sol**

François dit pourtant au GEPAN avoir entendu « un sifflement plus un souffle, comme un canot à moteur au démarrage » alors que l'appareil est encore au sol (GEPAN, 1978)... Et, d'après cette fois le GEPA, « en s'élevant, la sphère émettait un sifflement doux et assez aigu, mêlé au bruit d'un souffle qu'aucun des enfants n'a senti » (GEPA, 1968).

Selon la première enquête de LDLN, l'engin « se met en marche » et le bruit précède le décollage, comme pour un hélicoptère dont la turbine est mise en route. L'intensité du sifflement y est décrite faible au départ, croissant en intensité, puis l'engin décolle (*Hebdo*, 1968). Le même témoin rapporte en 1983 qu'il aurait en fait perçu un sifflement « durant toute l'observation » (Pinvidic, 1993)...

Observons que le GEPAN ne manifeste guère intérêt pour les caractéristiques du bruit perçu (variation, fréquence, absence de tests comparatifs ou d'identification,...) ; Anne-Marie n'est même pas interrogée à ce sujet. Or, ce bruit sifflant est pourtant caractéristique de celui produit par la turbine d'un hélicoptère de type Alouette...

Une conjonction de plusieurs facteurs pourrait expliquer pourquoi les deux enfants n'ont apparemment pas entendu l'appareil s'approcher puis atterrir : le ronflement du tracteur évoluant quasiment en face du lieu d'observation, le passage au même moment de véhicules automobiles sur la route départementale (les témoins estiment leur nombre à une vingtaine entre 8 heures et 10h30), leur position (adossés à un muret en contrebas de cette voie, tournant le dos à la scène), leur focalisation sur leur jeu au détriment du monde extérieur,...

On sait que l'agriculteur V. est effectivement passé lentement, peu avant l'observation, à quelques mètres des témoins, là où il les a rencontrés ensuite en pleurs (GEPAN, 1978). Son tracteur (environ 100 décibels, les modèles de cette époque étant très bruyants) aurait alors aisément pu couvrir le bruit produit par un hélicoptère (80 à 100 décibels), bien plus éloigné.

Nous avons personnellement constaté, en août 2004, qu'une colline proche, située au nord-ouest du site, peut masquer le bruit d'un hélicoptère, volant à basse altitude, pour peu qu'il arrive de derrière celle-ci<sup>19</sup>.

Selon le GEPAN, le garde D., qui décrit un bruit combinant un sifflement à un ronflement, aurait entendu le départ de l'appareil. Rappelons qu'il se serait alors trouvé chez lui, loin et à l'opposé de la direction prise par l'appareil après son décollage. Le GEPAN n'a pu donner d'horaire précis pour la perception de ce bruit (« vers 11h ») ni le corréler raisonnablement avec le décollage de l'OVNI (vu « vers 10H30 »). Il n'envisage pas pour autant que le garde ait plus probablement pu entendre l'engin s'approcher de Cussac.

Si les deux enfants n'ont donc pas remarqué l'arrivée de l'aéronef, leurs vaches, elles, ont bien été perturbées à l'origine par le bruit qu'il émettait : c'est du moins ce que François lui-même explique aux enquêteurs du CNES (GEPAN, 1978)... Ceux-ci n'étudient pas le comportement des animaux qui ont perçu ce stimulus, inhabituel et anxiogène, bien avant les témoins. Rappelons que l'atterrissage d'un hélicoptère peut bien évidemment affoler des bovins<sup>20</sup> et que sa turbine émet des ultrasons perçus notamment par les chiens.

Enfin, un hélicoptère pourrait aussi avoir effectué un atterrissage en autorotation, plus silencieux, qui se pratique moteur coupé ou au ralenti (cf. plus bas la sous-hypothèse d'un vol d'instruction).

## La proximité des arbres de la haie

Initialement estimée à moins de 60 mètres, la distance séparant les témoins de l'objet oscille d'après le GEPAN, à l'issue d'une reconstitution sur les lieux, entre 71,5 (Anne-Marie) et 82 mètres (François)<sup>21</sup>. La distance entre la haie et l'objet ne dépasserait pas alors 8 à 10 mètres, une distance trop réduite pour qu'un hélicoptère puisse se poser, selon M. Poher<sup>22</sup>.

L'exactitude de ces mesures dépend directement de celle des positions respectives des témoins dans le pré et de leurs repères pour les visées d'azimut, à savoir les arbres de la haie.

D'après le rapport du GEPAN, la fillette était la « plus proche du phénomène, environ 13 m devant le frère » (ce qui, remarquons-le, n'empêche pas M. Poher de minimiser son témoignage). Mais l'enquête menée dix ans auparavant par M. de Saint-Étienne, que le GEPAN ne prend pas en compte, indiquait qu'Anne-Marie se trouvait « environ 30 mètres en retrait de son frère ». Il existe de fait une marge d'incertitude de 43 mètres sur la position d'Anne-Marie par rapport à son frère...

Cette contradiction majeure invalide toute prétention à fixer une distance précise, métrique voire décamétrique, entre les témoins et l'engin ou la haie et l'engin. Comme nous le verrons plus loin, il est possible que l'appareil se soit situé jusqu'à trente ou quarante mètres derrière la haie, soit à plus d'une centaine de mètres peut-être des témoins...

Les arbres de cette haie ont été utilisés comme repères naturels pour les mesures de distance et de directions. Or, plusieurs d'entre eux apparaissent étêtés et ébranchés sur les clichés pris en avril 1978 par les enquêteurs du CNES<sup>23</sup>. Ils sont en outre quasiment dépourvus de feuillage à ce moment de l'année. Ces modifications ont pu perturber les repères mémoriels et la visée des témoins : de fait, François, après une première double visée, se ravise pour un autre arbre repère, déclarant « avoir confondu deux arbres » (GEPAN, 1978). C'est cette dernière double visée qui sera validée.

Un croquis du GEPA semble indiquer que l'arbre qui masquait à moitié l'OVNI en 1967 est le troisième en partant de la route. La photo d'enquête publiée par l'*Hebdo* tend à confirmer ce détail. Mais le GEPAN localise pour sa part l'objet au moins 4 mètres plus à droite...

Le principe même de la visée pour situer l'engin en azimut au sol est ici remis en question. On peut de même s'interroger sur les estimations de hauteur angulaire pour l'engin au-dessus du sol, également dépendantes de la hauteur réelle des arbres.

Fernand Lagarde, se basant sur les investigations initiales, estime que les arbres de la haie étaient hauts de « 6 à 10 m » tandis que M. Poher leur donne, de mémoire (l'information n'est pas mentionnée dans le rapport de 1978), « environ 5 m de hauteur »<sup>24</sup>.

Constatons qu'aucune mesure exacte de l'arbre masquant partiellement l'engin, ou comparaison de proportion entre l'arbre et l'engin, n'a jamais été effectuée. Cette lacune laisse songeur sur le souci des enquêteurs successifs de recueillir des données objectives sur cette affaire...

Relevons aussi que quelques semaines auparavant, lors de la contre-enquête menée à Bize-Minervois, les dimensions de l'OVNI estimées au théodolite s'étaient révélées de l'ordre du double des évaluations à l'œil nu des témoins : « nous pouvons conclure de tout cela, écrivait alors le collaborateur du GEPAN chargé d'analyser les données physiques, [...] qu'il y a de sérieuses raisons de douter de la validité de la méthode qui fut employée pour connaître le diamètre angulaire de l'objet *a posteriori* »<sup>25</sup>. Le GEPAN n'a cependant pas jugé nécessaire de tester, avant toute nouvelle enquête sur le terrain, la fiabilité respective de ces deux méthodes d'estimation sur un objet test de taille connue.

Les mesures reportées sur les plans présentés dans ledit rapport sont par ailleurs incohérentes. En effet, si la distance entre la route et l'OVNI mesurée parallèlement à la haie est exacte, la route y est dessinée rectiligne après la haie, sur trois plans et croquis des lieux, alors qu'elle entame en réalité un virage net avant même celle-ci ! De ce fait, soit la position de la trace dans le pré, soit la distance entre la route et la trace est fautive... L'enquête du GEPAN, malgré l'implication directe de deux ingénieurs, apparaît décidément marquée du sceau de l'amateurisme.

Concluons sur le choix de l'aire d'atterrissage : vaste, plate et proche d'une route, elle convient en réalité parfaitement à un poser d'hélicoptère, contrairement aux parcelles voisines (exiguës, divisées par des murets et occupées par du bétail ou des engins agricoles).



*Un hélicoptère peut se poser même près d'une haie d'arbres et sur un terrain très pentu...*

### **La taille et l'habillement des occupants**

D'après Anne-Marie, ces petits hommes, qui n'ont pas tous la même taille, mesureraient entre 1 et 1,2 mètres. Ces données sont quasiment les seules dans cette histoire à n'avoir jamais varié depuis 1967. Cependant, si Anne-Marie sous-estime bien systématiquement les distances et dimensions « d'un facteur 1,4 à 2,5 », comme le signale Claude Poher (Poher, 2004), ils auraient plutôt une taille comprise entre... 1,40 et 3 mètres. Si le GEPAN a réévalué alors à la hausse la taille de l'appareil, il a curieusement oublié de rectifier proportionnellement celle de ses passagers... Rien n'exclut donc ici de simples humains, bien au contraire.

Le site d'atterrissage est partiellement caché par le rideau d'arbres et de buissons, vu de biais, mais aussi par « une sorte de talus ou de muret » (GEPAN, 1978), d'environ un demi-mètre de haut, placé juste devant. Le lieu d'observation se situe lui légèrement en contrebas de la petite route départementale. Si réellement ces bipèdes ne dépassaient guère 1 mètre de haut debout et se tenaient seulement huit à dix mètres derrière la haie et le muret, ainsi que le prétend le GEPAN, jamais les témoins (eux-mêmes de petite taille) n'auraient alors pu voir l'un d'eux « agenouillé au sol ». Dans toutes les versions connues, François dit explicitement qu'il le découvre déjà dans cette position, avant même de monter sur le muret contigu de son champ, et non pas qu'il le voit se baisser ou s'agenouiller<sup>26</sup>. Ce point n'a bizarrement jamais suscité d'interrogations de la part des enquêteurs, y compris ceux du CNES...

Des hommes de taille normale, plus éloignés du muret, peuvent en revanche lever le paradoxe. Légèrement tronqués visuellement, ils apparaîtraient comme des enfants avec des jambes « trop courtes » et des bras « plus longs que les siens », d'où leur aspect « simiesque », choses effectivement rapportées par la fillette<sup>27</sup>...

En août 2004, nous avons pu constater que la conformation du terrain derrière la haie (plat, avec de très faibles dénivelés localisés, de l'ordre du décimètre sur quelques mètres, puis en pente montante au-delà d'une quarantaine de mètres) et la haie elle-même peuvent créer des impressions visuelles différentes à ces distances. Impressions de proximité ou de taille réduite, mais aussi de jambes bizarrement courtes, selon l'endroit où se place l'expérimentateur et selon la position de l'observateur. Affublé d'un anorak noir, notre « cobaye » ressemblait même étonnamment aux « petits hommes noirs » décrits par les enfants. Le système visuel se réfère apparemment soit aux piquets de pâture soit aux troncs, de hauteurs et diamètres différents, pour faire ses estimations.

Pour fixer les idées, un homme de 1,70 mètres distant de 80 mètres équivaut à une silhouette de 1,5 centimètre vue à bout de bras (70 centimètres). Le signalement de certains détails physiologiques (« nez pointu ») apparaît dès lors tout aussi surprenant que l'absence d'autres (en particulier les mains). Les enquêteurs du CNES admettent eux-mêmes que « la distance de 80 m environ séparant les quatre "occupants" des témoins ne permettait pas, à notre avis, à ces derniers de discerner des détails, simplement une silhouette » (GEPAN, 1978).

Le port de grosses chaussures (rangers, chaussures de sécurité,...) aurait pu suffire à donner à la fillette cette impression de « pieds palmés, comme les canards » ou « larges du bout ». Comme

nous l'avons vu plus haut, son frère affirmait en 1968 que c'était lui qui avait remarqué ce détail et l'avait ensuite indiqué à Anne-Marie...

La mention, toujours par la fillette, d'une sorte de « barbe bouffante » chez un des personnages, (démentie par le témoin adulte d'après le GEPAN mais évoquée dans les enquêtes antérieures du GEPA et de LDLN) peut correspondre à la présence réelle d'un homme barbu. Un col relevé ou une mentonnière peut également donner, à cette distance et de profil, l'impression d'un menton pointu. Le port d'un casque de cuir, comme les pilotes en avaient encore en 1967, avec des écouteurs (« renflement à peu près au niveau des oreilles ») et des pattes de sangles libres (qui, vu de loin, ont l'aspect de « favoris ») pourrait faire aussi apparaître le nez saillant sur un visage normal. L'idée d'un tel casque est d'ailleurs proposée dès 1968 par l'enquêteur de LDLN.

Enfin, l'influence de l'ombre projetée par la haie d'arbres, orientée selon un axe Nord/Sud, sur l'apparence des individus observés au sol ne saurait être négligée. Si ceux-ci se tenaient dans la zone ombragée, l'appareil se trouvant lui dans une partie éclairée du pré, il devient dès lors logique que leur « couleur » ait été perçue comme uniformément noire.

### Leur fuite

Dans les premières versions de l'histoire (*La Montagne*, 1967 ; *LDLN*, 1967), les petits hommes ne s'envolent ni même ne courent mais font simplement « quelques pas »... Leur « fuite » est une simple interprétation (du garçon ou des enquêteurs du GEPA), vraisemblablement basée sur un scénario ancré dans la littérature ufologique pro-extraterrestre des années 1950-60<sup>28</sup>.

Le détail le plus étrange, l'« envol » ou la « lévitation » des êtres, en est absent. Au contraire, ces articles de presse font état de leur rentrée alors que l'appareil n'a manifestement pas encore décollé. On est alors loin de l'idée, très science-fictionnelle, de nains volants traversant, avec facilité et rapidité, la paroi d'une sphère parfaite filant en spirale.

Tous les individus sont situés à gauche de l'appareil (GEPA, 1968), puis, au moins certains d'entre eux passent *devant* avant de pénétrer dedans. Ce qui tend à confirmer qu'ils y sont entrés par deux côtés, ce qu'indiquait déjà vaguement un schéma des enquêteurs du GEPA. Encore un détail qui oriente vers l'équipage d'un hélicoptère, d'autant que les êtres entrent chacun à leur tour, ce qui laisse supposer un certain ordre dans l'agencement des passagers, imposé par un espace restreint (comme celui d'une cabine d'hélicoptère). Donc un certain temps de mise en place...

Les êtres « montent » lit-on dans les notes du GEPA mais « s'envolent » dans l'article publié... Jamais pourtant, jusque-là, les enfants n'ont utilisé ce dernier terme. François, répondant au questionnaire du GEPA, écrivait cependant que « les petits hommes *se sont soulevés eux-mêmes* et ont plongé tête première dans l'objet ».

Ces ajouts, qui tirent déjà le cas vers le fantastique, ont peut-être pour origine une interprétation/déformation de ce qui fut réellement observé : pour monter à bord d'un hélicoptère, il faut effectivement propulser son corps vers le haut pour prendre appui sur le marchepied, placé assez haut (marchepied peut-être invisible des enfants à cause du muret, des buissons au sol ou/et du feuillage des arbres). Il faut aussi courber le dos et entrer « tête première » comme pour « plonger ». Une telle entrée avec une trajectoire du corps en courbe ascendante puis descendante, vue à distance et de profil, peut évoquer un « plongeur » dans une « sphère ». Celui-ci ne se fait naturellement « pas bras tendus vers l'avant » ni « tendus au-dessus de la tête », comme sur un vrai plongeur. Ce qui explique que le garçon (ou un enquêteur) précisera et corrigera l'image utilisée en ajoutant « bras près du corps ». Voilà peut-être tout simplement ce qui a surpris les enfants et qu'ils ont ensuite essayé de traduire avec leurs mots.

Pour le GEPA, le quatrième individu monte et redescend aussitôt (un détail observé par la fillette, d'après le premier article de presse). La toute première mention véritablement étrange remonte en fait au 3 mars 1968, lorsque François indique pour sa part qu'« un petit nain est redescendu et est remonté presque aussitôt à *une hauteur de 20 m environ* pour replonger dans l'appareil car celui-ci avait déjà démarré... ». Un tel détail nous paraît être le fruit d'un des rêves évoqués plus haut, remémoré ensuite comme un élément réellement perçu.

Constatons que le récit des événements a successivement comporté zéro (septembre 1967), puis un (3 mars 1968, en réponse à des questionnaires inductifs) puis enfin quatre « nains volants » (après le passage du GEPA à Cussac, au printemps 1968).

Le plus curieux reste que, dix ans après, le GEPAN escamote complètement cet épisode, le plus extraordinaire de l'histoire... Seul un discret passage signale que, pour les deux témoins, le décollage aurait eu lieu « après embarquement des quatre occupants ». M. Poher ne voit pour autant pas de divergence notable entre son rapport d'enquête et celui du GEPA...

### **L'odeur dégagée**

Vers 10 heures 30, François perçoit une odeur très fugitive (Pinvidic, 1993).

Vers 16 heures, le gendarme S. constate une odeur âcre (Pinvidic, 1993).

Vers 20 heures, le garde-champêtre D. est assailli, dans un pré proche de son domicile (à plus de 500 mètres du site !), par une odeur tellement forte qu'elle manque de le faire suffoquer (GEPAN, 1978)...

Le GEPAN a pratiqué un test d'odeur, invitant François, Anne-Marie, le gendarme et le garde-champêtre à identifier celle perçue onze ans auparavant parmi quatre substances différentes (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, kérosène et acétone). Les réponses varient mais aucune des quatre odeurs ne correspond vraiment<sup>29</sup>.

L'équipe de Claude Poher ne doute néanmoins pas un instant que, d'une part, tous ont senti la même odeur et que, d'autre part, celle-ci a été directement produite par le phénomène observé. Elle associe donc arbitrairement cette odeur dite « de soufre » (en réalité inodore) à un produit artificiel (les quatre substances ont été choisies avant l'audition des témoins), sans prendre la peine de tester des odeurs... plus terrestres (fumier, lisier,...). La décomposition anaérobie de la matière organique mouillée produit des composés malodorants très volatils, comme l'hydrogène sulfuré (odeur d'œufs pourris) ou l'ammoniac (odeur âcre et piquante). Rappelons incidemment que, le jour de l'observation, Monsieur V. a passé sa matinée à répandre du fumier non loin du site<sup>30</sup>...

Le fait que le kérosène n'ait pas été retenu conduisit MM. Poher et Velasco à éliminer la possibilité de gaz d'échappement d'une turbine d'hélicoptère et, au-delà, la présence de tout hélicoptère. Outre le fait que ces gaz ne dégagent pas une odeur caractéristique de kérosène, celui-ci étant normalement brûlé dans la turbine, l'odeur d'échappement ne serait de toute façon pas perceptible à plus de 80 mètres de distance « à cause de la dilution due aux souffles des rotors », comme préfère ensuite l'affirmer M. Poher (Poher, 2004)...

En toute logique, ce test ne permet donc nullement d'écarter l'hypothèse d'un hélicoptère. L'odeur demeure simplement non-identifiée, ce qui, étant donné le laps de temps écoulé et l'échantillon réduit proposé, ne saurait surprendre.

### **La vitesse de montée**

Les deux témoins rapportent pourtant un « décollage *lent à la verticale* après embarquement des quatre occupants » (GEPAN, 1978). L'ascension de l'engin semble aussi presque banale, tranquille, dans le récit fait en 1968 au GEPA puis au collaborateur de *LDLN*. Seul son éloignement à l'horizontale, très brièvement perçu, est décrit comme très rapide (GEPA, 1968).

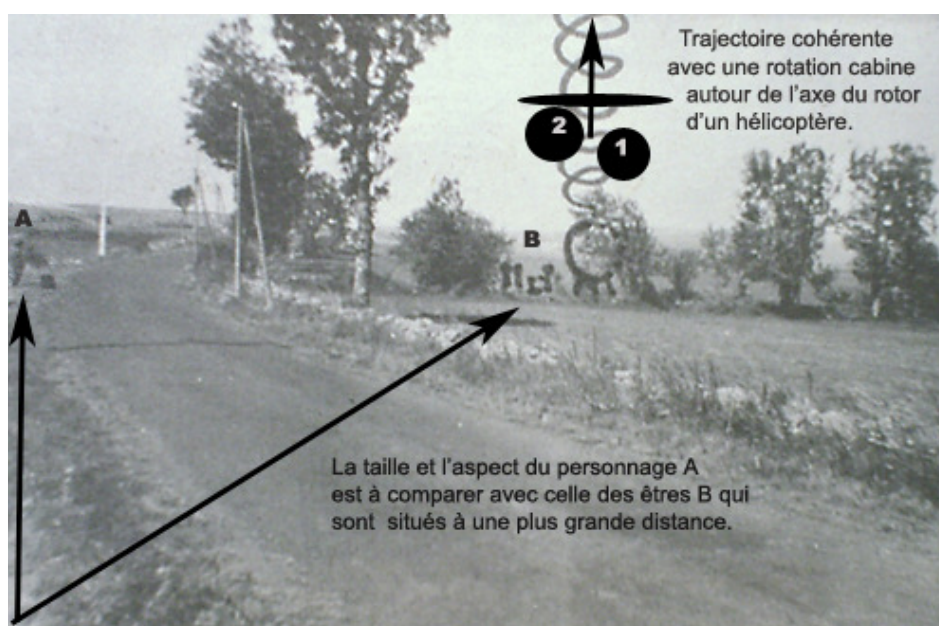
### **Sa trajectoire**

Le compte-rendu d'enquête du GEPA précise que l'OVNI suit une trajectoire « en hélice », donc de rayon constant, et non pas en spirale *stricto sensu* (GEPA, 1968). L'article d'*Hebdo* montre de même, par un dessin sur une photo des lieux, une montée en hélice de rayon court (deux mètres maximum), parfaitement cohérente avec une cellule d'hélicoptère tournant autour de son axe rotor.

Seuls demeurent dans l'enquête de 1978 les six tours exécutés par l'engin, en sens horaire vu de dessous. François déclare au GEPAN l'avoir vu effectuer « quelques tours de *spin [sic]* autour d'un axe vertical »<sup>31</sup>, avant de décrire une spirale ascendante et d'être ébloui par le reflet du Soleil.

Au total, les enquêteurs du CNES continuent de parler dans leur rapport d'une trajectoire hélicoïdale, mais y dessinent, à deux reprises, une... vraie spirale !

La trajectoire finalement retenue par Claude Poher, à savoir une trajectoire en spirales croissantes de grande amplitude, ne constitue qu'une énième altération tendancieuse par appropriation, glissement/approximation sémantique d'un détail du récit. Dans un premier temps, la trajectoire hélicoïdale devient « spirale » par simplification de vocabulaire. Par la suite, les témoins essaient de la restituer en agitant un doigt, bras tendu, devant les enquêteurs (GEPAN, 1978). Claude Poher transforme ce geste approximatif en un « grand mouvement ascendant en spirale de rayon croissant de 10 à 50, voire 100 mètres, parcouru très rapidement, à raison d'un tour par seconde environ » (Poher, 2004). Rappelons que, pour lui, l'engin se serait situé au moment du décollage à moins de dix mètres des arbres de la haie et à moins de trente mètres de ceux, beaucoup plus hauts encore, bordant la route... Par ailleurs, l'engin aurait dans ce cas quasiment survolé à un moment donné les témoins et varié plusieurs fois très fortement de taille apparente. Ce scénario apparaît en totale contradiction avec les données environnementales et testimoniales connues.



*Dessin sur une photo des lieux de l'OVNI et de ses occupants, avec sa trajectoire de départ, d'après les indications des témoins (Hebdo, édition de Toulouse, 1968)*

### **La vitesse de parcours de la trajectoire hélicoïdale**

Selon les témoignages initiaux, le décollage est lent...

Pour François, l'observation demeure avant tout une expérience temporelle : le temps lui semble s'être arrêté ou même s'être disloqué dès qu'il a découvert la présence de ces êtres (Pinvidic, 1993). Claude Poher se base néanmoins sur ses estimations de durée pour d'abord en déduire une vitesse précise (« trajectoire circulaire [...] parcourue en 0,2 à 0,3 seconde », soit « Mach 2 à Mach 5 sans bang sonique ») puis calculer une prétendue accélération centrifuge de l'engin en fin d'observation ! Les valeurs énormes obtenues lui font exclure tout engin connu. De surcroît, « aucun équipage humain ne pourrait supporter l'accélération calculée » ajoute-t-il (Poher, 2004). Il ne nous explique cependant pas comment un engin ayant rayonné une énergie comprise entre 70 et 160 MW au décollage (Poher, 2004) a pu ne laisser aucune trace d'effet thermique sur la végétation...

### **La disparition inexplicable dans le ciel**

Un hélicoptère s'éloignant en direction du Nord-Ouest, à l'opposé donc du Soleil, serait demeuré éblouissant jusqu'à sa disparition dans le ciel. François explique en 1968 au collaborateur de *LDLN* que la machine volante est rapidement devenue aveuglante : « Je n'ai pas pu la regarder plus longtemps, j'avais mal aux yeux, je pleurais. Alors je me suis occupé des vaches parce qu'elles s'étaient toutes mises à beugler. Le chien aboyait. » Rien d'étonnant dès

lors à ce qu'il ne puisse préciser de quelle façon elle a pu disparaître. Éblouis, les témoins ont logiquement cessé de regarder l'appareil pendant au moins plusieurs dizaines de secondes. Ce laps de temps apparaît suffisant pour qu'un hélicoptère devienne un point minuscule, perdu dans un ciel bleu lumineux.

Cette explication est évidemment trop terre à terre pour le GEPAN qui conclut alors, sans aucun fondement, « que la boule s'est "volatilisée" en plein ciel et qu'elle n'a pas été perdue de vue à cause d'un éloignement à très grande vitesse » (GEPAN, 1978).

On le voit, aucun des arguments utilisés par le GEPAN pour écarter *a priori* l'hypothèse d'un hélicoptère n'est recevable. Tous en revanche reflètent les préconceptions de son directeur vis-à-vis du phénomène OVNI.

Un hélicoptère, venu d'au-delà de la colline située derrière le village, aurait pu brièvement être entendu par le garde-champêtre, avant que le bruit ne soit masqué par cette colline. L'aéronef serait alors arrivé par le fond du pré d'atterrissage. Son pilote aurait logiquement choisi pour se poser une bande plate large d'environ quarante mètres, jouxtant la haie, sur le plus vaste pré du secteur, sans bétail en pâture.

En août 2004, nous avons pu nous-mêmes observer un hélicoptère, venu de derrière la colline en question, passer au-dessus de la haie et du site d'atterrissage, à basse altitude, avant de disparaître au loin en direction d'Aurillac. Regardant à ce moment précis exactement dans la bonne direction, nous avons pu suivre sa trajectoire complète dans des conditions optimales (nul véhicule automobile, tracteur, bovin beuglant ou chien aboyant alors comme en août 1967). Le bruit émis (un ronronnement, avec un « flaflafla » soufflant) est resté audible moins de 45 secondes. Nous avons unanimement pu constater sa relative faible intensité lors du passage de l'hélicoptère en fond de pré et le fait qu'il ne serait pas vraiment différentiable, s'il était concomitant, de celui du tracteur qui, quelques minutes auparavant, était passé devant nous sur la route départementale. Alors pour peu qu'il y en ait eu plusieurs sur le site le jour de l'observation<sup>32</sup>...

En tout état de cause, avant de recourir à des hypothèses exotiques, le CNES se devait de vérifier et d'écarter, dans les limites du possible, les différentes pistes pouvant impliquer un hélicoptère (vérifications *in situ* de l'Institut Géographique National, prospection archéologique aérienne,...). La presse de l'époque signale par exemple des opérations de surveillance du réseau électrique dans le Cantal à cette période et une ligne à haute tension passait déjà en 1967 sur la commune de Cussac. Électricité de France disposait notamment d'une Alouette II, le modèle d'hélicoptère qui correspondrait le mieux aux descriptions des témoins.

Il était même possible de restreindre les vérifications à des situations impliquant la présence plausible d'au moins quatre passagers, par exemple :

- Un vol touristique. Un poser imprévu d'un hélicoptère privé évoluant en vol à vue<sup>33</sup> pourrait expliquer l'apparente courte durée de l'arrêt. Le port d'un bonnet et d'une sorte d'anorak (la température restant fraîche en altitude) pourrait avoir donné un profil étrange aux passagers (« crâne plus pointu vers le haut », thorax fort). Le survol en hélicoptère des volcans de la région était déjà proposé en 1967 : de fait, la direction prise par l'engin après son décollage mène vers le Plomb du Cantal, un haut lieu touristique dont le téléphérique de « Super Lioran » venait d'être inauguré, au mois de juin, par Georges Pompidou.

- Un vol de la Gendarmerie, qui aurait paradoxalement échappé à la première instance officielle impliquée dans l'investigation. L'azimut estimé de départ de l'engin peut aussi conduire, à environ 160 kilomètres de là, sur la base de Limoges-Feytiat, qui accueille en 1967 un groupement d'hélicoptères de la Gendarmerie. Aucune recherche n'a été entreprise par le GEPAN, ni ultérieurement par le SEPRA qui s'y était pourtant publiquement engagé<sup>34</sup>, auprès de ce détachement et/ou du Centre d'Archives de la Gendarmerie Nationale (CAGN). Si les bases militaires des environs possédaient encore principalement des Bell 47 équipés de moteurs à pistons, rien n'interdit de penser qu'une Alouette (II ou III) y ait transité<sup>35</sup>.

- Un vol d'instruction ou d'exercice. L'absence apparente de bruit lors de la phase d'approche trouverait ici une autre explication : l'atterrissage inopiné en rase campagne en autorotation fait en

effet obligatoirement partie de la formation pour obtenir une licence de pilote d'hélicoptère. Cette simulation d'incident permet d'apprendre les manœuvres nécessaires pour se poser, y compris avec virage, en cas d'urgence réelle. Qu'ils soient privés ou professionnels, tous les pilotes s'y entraînent ensuite régulièrement, parfois avec des passagers. Notons que la base de la Sécurité Civile de Clermont-Ferrand, à 85 kilomètres de Cussac, était alors dotée de trois Alouette II.

Le nombre d'instructeurs et de pilotes d'hélicoptère étant à cette époque relativement réduit dans la région, le GEPAN pouvait valider ou exclure cette sous-hypothèse en consultant les archives des brevets de pilotes privés auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Plusieurs de ces pistes auraient pu encore être vérifiées en 1978. Elles ne l'ont pas été. Il reste plus facile de prétendre une affaire inexplicquée que de l'investiguer correctement de manière à exclure formellement les méprises potentielles...

### L'environnement psychosocial

Le rapport d'expertise psychologique du GEPAN se cantonne à l'ambiance familiale, mais ne renseigne en rien sur l'environnement psychosocial.

François et Anne-Marie, interrogés à ce propos en 1983, déclarent ne pas se souvenir d'avoir lu ou entendu quoi que ce soit au sujet des OVNI à la date de l'événement allégué. Si la famille D. ne possède un téléviseur qu'à partir de 1969, elle reçoit en revanche en 1967 au moins un quotidien régional, dont le titre n'est pas précisé (Pinvidic, 1993). Or, tous ces journaux ont parlé de soucoupes volantes au cours de l'été, en particulier à l'occasion d'une vague de témoignages engendrée par la rentrée dans l'atmosphère d'un satellite soviétique, visible depuis le Cantal : « Ces mystérieux objets qui hantent le ciel » (*La Montagne*, 19 juillet 1967), « L'invasion de soucoupes volantes » (*Centre Presse*, 19 juillet 1967),...

Le cas d'Arc-sous-Cicon (Doubs), qui a reçu un assez large écho médiatique (presse écrite et radio) le mois précédent, présente par ailleurs des similitudes frappantes avec celui de Cussac. Le 17 juillet, des enfants auraient également observé « quatre petits êtres tout noirs », « de la taille d'un enfant », qui, sitôt découverts, se seraient rapidement enfuis derrière une haie en direction de la forêt... Les jeunes témoins rentreront chez eux effrayés et « en larmes ». Le lendemain, des habitants du village auraient découvert à cet endroit une trace d'herbes roussies de plusieurs mètres de diamètre et noté une « odeur particulière ». De plus, « un objet circulaire et incandescent » aurait été vu quelques heures après, durant environ « 30 secondes ». L'objet, considéré alors par certains comme un « véhicule spatial » extraterrestre appartenant à ces prétendus petits êtres, aurait filé « à une vitesse très élevée »<sup>36</sup>...

Une prime offerte à quiconque rencontrerait des « Martiens » a surtout été proposée quinze jours auparavant par une station de radio régionale.

Dans ce contexte médiatique, que le GEPAN et ultérieurement M. Poher ont respectivement totalement passé sous silence puis tenté de minimiser à outrance, il paraît peu probable que François, au moins, ait tout ignoré du phénomène OVNI.

Plusieurs enquêtes signalent le peu de crédit accordé au récit des deux jeunes témoins par les habitants du village, qui informent eux-mêmes les gendarmes de l'existence de la « prime aux Martiens » (*Paris-Jour*, 02-03.09.1967). On ne peut que regretter que les raisons de ce discrédit, fondé ou pas, n'aient jamais été approfondies.

Le garçon connaissait-il personnellement l'existence de cette prime ? Nul ne semble lui avoir jamais demandé... Une espérance de gain liée à l'observation d'un fait insolite aurait pu constituer une motivation chez ce jeune garçon intelligent qui désirait manifestement s'extraire de sa condition sociale (et qui y réussira finalement devenu adulte). La simple connaissance de l'observation récente d'Arc-sous-Cicon ou de la rentrée atmosphérique de juillet 1967, « soucoupisée » à souhait par les médias, aurait déjà pu le placer en situation d'attente d'un événement insolite, si ce n'est d'un débarquement d'êtres étranges.

L'hypothèse d'une histoire partiellement ou totalement imaginaire, ou déformée d'emblée sous l'influence de facteurs psychosociologiques, ne saurait en tout cas être balayée d'un revers de main.



Une mystification demeure cependant assez peu convaincante : les enfants racontent, encore sous le coup de l'émotion, leur histoire dans les minutes qui suivent à la première personne qui passe, qui les trouve réellement effrayés, arrivent chez eux en pleurs, connaissent des nuits d'insomnies. Ils maintiennent leur récit en dépit des moqueries et ne se dédieront jamais une fois adulte. Gardons malgré tout à l'esprit la fameuse « rencontre du troisième type » de Prémanton (Jura), une pure affabulation enfantine qui offre en apparence de multiples traits communs avec le cas qui nous intéresse ici<sup>37</sup>.

Une confabulation, où la fillette aurait plus ou moins corroboré la « vision » de son frère, ne peut être rejetée, mais reste nettement moins étayée qu'une observation déficiente d'un hélicoptère et de ses passagers. Les enfants, situation courante dans les témoignages d'OVNI, auront rapporté des indications exactes sur la scène observée, vite mêlées ici à de faux souvenirs, sans parvenir à reconnaître sa véritable nature.

Cela dit, même dans ce cas de figure, tout ne peut se résumer dans le cas de François à une simple méprise : l'événement a vraisemblablement induit chez lui une expérience d'état modifié de conscience au cours de laquelle il a vécu une altération passagère de son rapport au monde, de sa perception du temps et de l'espace<sup>38</sup>. La modification plus ou moins profonde de la perception du temps constitue en effet l'un des caractères fondamentaux de ces états : « le sens du temps peut être perturbé, avec des impressions d'arrêt du temps, d'accélération ou de ralentissement temporel. Le temps qui passe peut paraître d'une durée infinie ou, au contraire, infinitésimale »<sup>39</sup>. C'est manifestement cette expérience intérieure, survenue à un moment délicat de sa vie, qui l'a profondément bouleversé, plus que l'exposition à une scène malaisée à interpréter.

## Notes du chapitre 10

---

- <sup>1</sup> Le site est niché au milieu d'un paysage de bocage, à 1042 mètres d'altitude. Lors de l'observation, le ciel est clair (« vraisemblablement quelques cirrus fibratus avec, peut-être, une couche de strato-cumulus » d'après le GEPAN), un très léger vent souffle de l'ouest et la température est comprise entre 12 et 16°C.
- <sup>2</sup> Monsieur D. a contacté la gendarmerie, après s'être rendu sur les lieux de l'observation avec son fils, « car il y avait eu, deux ou trois ans auparavant, une circulaire préfectorale signalant des manœuvres militaires et la nécessité de prévenir la gendarmerie si des faits anormaux survenaient. Ces manœuvres militaires avaient d'ailleurs eu lieu quelques semaines après la circulaire, mais il n'y en avait aucune au moment de l'observation (GEPAN, 1978).
- <sup>3</sup> Soulignons que le correspondant de *La Montagne* a bien interviewé les enfants avant de rédiger son papier : ceux-ci l'ont explicitement confirmé aux enquêteurs du GEPAN.
- <sup>4</sup> *Lumières dans la nuit*, n° 90, septembre-octobre 1967, p. 6.
- <sup>5</sup> Joël Mesnard et Claude Pavy, « Rencontre "diabolique" sur le plateau de Cussac », *Phénomènes Spatiaux*, n° 16, juin 1968, pp. 27-31. C. Poher situe faussement cette enquête « en hiver » (Poher, 2004).
- <sup>6</sup> Éric Maillot (et David Rossoni), « Une enquête méconnue sur l'OVNI de Cussac », CNEGU, *Les Mystères de l'Est*, n° 10, 2006. Disponible à l'adresse <http://francine.cordier.club.fr/pages/Cussac-EMT.pdf>.
- <sup>7</sup> Fernand Lagarde, « Les petits êtres de Cussac (Cantal) ». In : Fernand Lagarde (éd.), *Mystérieuses soucoupes volantes*, Albatros, 1973, p. 127.
- <sup>8</sup> Thierry Pinvidic, « Un grand classique qui a la vie dure... ». In : Thierry Pinvidic (et al.), *OVNI : vers une anthropologie d'un mythe contemporain*, Heimdal, 1993, pp. 199-210. Disponible à l'adresse [http://ovniland.com/IMG/pdf/un\\_grand\\_classique.pdf](http://ovniland.com/IMG/pdf/un_grand_classique.pdf).
- <sup>9</sup> *Ovnis, la science avance*, op. cit., p. 123.
- <sup>10</sup> Éric Maillot, *Les ufologues et l'OVNI de Cussac : 30 ans dans un cul-de-sac !* [en ligne], 10 janvier 1999. Disponible à l'adresse <http://www.zetetique.ldh.org/cussac.html>.
- <sup>11</sup> Claude Poher, *Retour sur le cas de Cussac* [en ligne], 26 juillet 2004. Disponible à l'adresse [http://www.premiumwanadoo.com/universons/ovni\\_gbFr/cussac\\_fr.html](http://www.premiumwanadoo.com/universons/ovni_gbFr/cussac_fr.html) (lien mort : page consultée le 03.09.2004).
- <sup>12</sup> Claude Poher (et al.), « Enquête sur l'observation du 29.08.67 de Cussac (Cantal) ». In : *Présentation au Conseil scientifique du G.E.P.A.N. des études menées pendant le premier semestre 1978*, tome 4, annexe 8, juin 1978. Disponible à l'adresse [http://ovniland.com/IMG/pdf/Ovnilandcom\\_Gepan\\_Cussac\\_1978.pdf](http://ovniland.com/IMG/pdf/Ovnilandcom_Gepan_Cussac_1978.pdf). Cette version en ligne est expurgée de diverses coupures de presse et extraits de livres, données en annexes dans le rapport original, ainsi que de l'analyse psychologique des témoignages.
- <sup>13</sup> La marge d'erreur est de huit à dix secondes selon le témoin et de plus ou moins quatorze secondes pour les durées totales. L'observation a donc pu durer approximativement entre dix et cinquante secondes ! À notre avis, au vu du nombre de détails à mémoriser, elle a pu en réalité facilement atteindre entre une et deux minutes. Les témoins d'OVNI sous-évaluent en effet fréquemment leur temps d'observation. Conscient du phénomène (*Note Technique n° 11*, Toulouse : CNES, CT/GEPAN n° 0034, 8 mars 1982), le GEPAN n'a pourtant jamais publié d'étude de chronométrie mentale.
- <sup>14</sup> *Note Technique n° 8* : « Enquête GEPAN n° 79/06 », Toulouse : CNES, CT/GEPAN n° 256, 26 octobre 1981, p. 97. Disponible à l'adresse [http://www.cnes-geipan.fr/documents/nt8\\_enquete\\_79\\_06.pdf](http://www.cnes-geipan.fr/documents/nt8_enquete_79_06.pdf).
- <sup>15</sup> Thierry Pinvidic constatait déjà que leurs versions des faits en 1983 étaient encore plus unifiées que lors de l'enquête du GEPAN en 1978 (*OVNI : vers une anthropologie d'un mythe contemporain*, op. cit., p. 206).
- <sup>16</sup> « Les Aventuriers de l'Étrange », Sud Radio, 25 juin 2006.
- <sup>17</sup> La matrice de test rejette ici la possibilité d'un hélicoptère sur seulement trois critères : 1) « dimension apparente de plusieurs degrés » (dès 1954, Charles Garreau, un ufologue « orthodoxe » assez connu, avait pourtant mis en évidence une méprise OVNI à Diges [Yonne] avec un hélicoptère Bell 47G vu de jour par deux témoins indépendants, respectivement à 30 m de distance pour le premier et moins de 100 m pour le second) ; 2) « forme de l'objet ronde » (or, ce même Bell 47G, vu de face, apparaît bien rond) ; 3) durée d'observation supérieure à « 10 secondes » (une limite parfaitement arbitraire, cf. chapitre 11).
- <sup>18</sup> Document personnel de Claude Pavy, conservé par le SCEAU (acronyme de « Sauvegarde et Conservation des Études et Archives Ufologiques »), une association sans but lucratif ayant pour objet d'assurer la sauvegarde à long terme du patrimoine ufologique, à savoir tous livres, magazines, courriers, rapports d'enquête, études, coupures de presse et autres documents écrits, audiovisuels ou électroniques issus de la recherche sur les OVNI.
- <sup>19</sup> Éric Maillot (et David Rossoni), « Cussac » [en ligne], 29 août 2004. Disponible à l'adresse <http://www.cnegu.fr/st/>.
- <sup>20</sup> L'affaire de Dolcourt (Meurthe-et-Moselle), survenue le 1<sup>er</sup> juillet 1977, le prouve de façon cocasse s'il en était vraiment besoin (il a toujours été recommandé aux pilotes d'hélicoptères d'éviter de survoler des troupeaux à très basse altitude). Ce jour-là, un hélicoptère de l'Institut Géographique National (IGN) atterrit dans un parc arboré, *arrachant alors quelques branches de proches bosquets*. La fille d'un agriculteur y bronze en maillot de bain, tout en surveillant ses vaches. *Les bêtes paniquent et fuient en beuglant*. La demoiselle, apeurée, voit descendre deux hommes, eux-mêmes en maillot de bain. Le père, qui travaillait à proximité sur son tracteur, se dirige alors vers les intrus, poing levé. Les membres de l'IGN font demi-tour et s'engouffrent dans l'appareil, qui décolle immédiatement. L'agriculteur porte plainte à la gendarmerie. La presse de l'époque n'hésitera pas à présenter cette affaire comme un cas d'OVNI (*Sud-Ouest* du 04.07.1977, *France Soir* du 05.07.1977, *LDLN* n° 168,...).

---

Claude Poher minimise l'importance de la réaction initiale des animaux (Poher, 2004), trop cohérente avec l'arrivée d'un hélicoptère. Pour lui, elle découle uniquement de leur sensibilité à la lumière irradiée par l'engin, ce en pleine journée d'été. Il est pourtant connu que les vaches ne manifestent aucune agitation lorsqu'elles sont soudainement éclairées par de puissants phares ou par des flashes, même de nuit.

<sup>21</sup> Selon Claude Poher, ces mesures auraient été obtenues « par plusieurs méthodes conduisant aux mêmes résultats » (Poher, 2004). Les chiffres qu'il fournit laissent cependant apparaître des incohérences notables.

<sup>22</sup> Ce point est déjà contestable en soi, puisque de tels posés, certes assez délicats, sont néanmoins bien pratiqués par des pilotes, notamment de formation militaire. Il y a quarante ans, ceux-ci prenaient des risques qu'ils ne prendraient plus forcément de nos jours. Certains instructeurs civils proposent toutefois encore actuellement à leurs élèves de maîtriser des atterrissages en forêt, en dévers (sur un terrain en pente),...

<sup>23</sup> Ce fait d'observation est confirmé par des photographies prises en août 2004 qui montrent des arbres bien feuillus mais n'ayant pas augmenté de taille ni changé de silhouette.

<sup>24</sup> Courriel de Claude Poher à Patrick Gross [en ligne], 13 septembre 2004. Disponible à l'adresse <http://www.ufologie.net/ufology/cussacpoherarbres.htm>.

<sup>25</sup> *Présentation au Conseil scientifique du G.E.P.A.N. des études menées pendant le premier semestre 1978*, Toulouse, CNES/CT/GEPAN n° 0140, juin 1978, tome 2, annexe 1, p. 35.

<sup>26</sup> Un de ces infra-pygmeés est aussi décrit aux enquêteurs du GEPA dos droit et incliné vers le sol, tête plus bas que les fesses, ce qui soulève le même problème.

<sup>27</sup> Une zone où le muret serait partiellement effondré, améliorant la visibilité des membres inférieurs, ne peut être formellement exclue. Ni les témoins ni les enquêteurs n'y ont cependant jamais fait allusion.

<sup>28</sup> Une fuite réelle n'invaliderait pas pour autant l'hypothèse de simples passagers d'un hélicoptère, comme le montre également l'affaire de Dolcourt (cf. note 19).

<sup>29</sup> Contrairement à ce que prétend Jacques Patenet, pour qui « onze ans après les faits les deux témoins directs et les trois témoins adultes de l'époque [sic] ont reconnu sans ambiguïté, parmi un échantillonnage de quatre, l'odeur de soufre qui avait accompagné le départ de la sphère » (Jacques Patenet, « Quelques enquêtes du GEIPAN ». In : Yves Sillard (éd.), *Phénomènes aérospatiaux non identifiés, un défi à la science*, Paris : le Cherche-Midi, 2007, p. 62).

<sup>30</sup> Le GEPAN n'a visiblement pas été à même de positionner l'agriculteur en dépit d'une reconstitution sur site et d'un chronométrage du trajet suivi (Poher, 2004). En effet, le rapport d'enquête indique tantôt que Monsieur V. se situe « à 100-200 m », tantôt à « 300 à 400 m » (GEPAN, 1978). C. Poher n'hésite pas ensuite à le repousser jusqu'à « 680 mètres de l'emplacement de la sphère » (Poher, 2004).

<sup>31</sup> Le terme de *spin* est vraisemblablement dû au physicien Poher.

<sup>32</sup> Éric Maillot (et David Rossoni), « Cussac » [en ligne], 29 août 2004. Disponible à l'adresse <http://www.cnegu.fr.st/>.

<sup>33</sup> Un vol à vue (VFR) ne nécessite aucun dépôt de plan de vol. On ne peut dès lors en retrouver la trace que dans le livret de l'appareil concerné. Un atterrissage non motivé par des problèmes mécaniques ou de sécurité de vol ne sera pas non plus obligatoirement signalé. Dans le cas d'OVNI de Diges (cf. note 16), l'enquête de Charles Garreau auprès de l'armée montra que l'atterrissage du Bell 47G, dans un pré large seulement de quarante mètres, situé *entre deux bois*, était motivé par une indisposition intestinale du pilote. L'un des êtres fut effectivement vu *accroupi* près de l'appareil et une petite pilule verte fut retrouvée à proximité des traces des patins dans l'herbe... Ici aussi, ce furent *les aboiements des chiens* d'un témoin qui attirèrent son attention vers la scène (cf. *Inforespace*, n° 51, mai 1980, pp. 22-23).

<sup>34</sup> Lettre de Jean-Jacques Velasco à Éric Maillot, CT/EO/ST/SC/SEPRA n° 96-901, 19 janvier 1996 (cf. *Les ufologues et l'OVNI de Cussac : 30 ans dans un cul-de-sac !*, op. cit., annexe 1).

<sup>35</sup> Un tel hélicoptère, évoluant par « sauts de puce », avait alors la possibilité de se ravitailler sur un aérodrome civil ou militaire pourvu de carburant (comme celui d'Aurillac, à 40 kilomètres environ de Cussac), ou même d'être ravitaillé par camion militaire sur celui de Saint-Flour Coltines, par exemple, distant de quelques kilomètres.

<sup>36</sup> *Le Soir*, 19 juillet 1967.

<sup>37</sup> Le 27 septembre 1954, vers 20h30, près du petit village de Prémanon, les enfants d'un fermier – Raymond, 12 ans, et ses deux sœurs, âgées respectivement de 8 et 9 ans – jouent, quand leur chien se met à aboyer. Ils déclarent « séparément et d'une manière paraissant sincère, avoir vu, à proximité de leur maison, un engin étrange de couleur aluminium, de forme rectangulaire, fendu partiellement en son milieu dans le sens de la hauteur, portant de chaque côté, à sa base, deux supports coudés extérieurement, et mesurant approximativement deux mètres de haut sur un mètre de large. » Les fillettes « ont ajouté avoir aperçu ensuite à environ 100 mètres de leur maison une lueur rouge se balançant au ras du sol ».

L'institutrice du village, témoin de la narration originale de Raymond, prend l'affaire au sérieux à un moment où les histoires de Martiens défrayaient l'actualité nationale. Son mari, Monsieur G., qui croit à l'existence des soucoupes volantes (il deviendra plus tard enquêteur pour LDLM), avertit la brigade de gendarmerie locale.

Les gendarmes, accompagnés du maire, se rendent sur place. Deux procès-verbaux successifs, plutôt en faveur de l'authenticité du récit, sont dressés. Dans le premier, on peut par exemple lire que « ces enfants vivent dans un lieu éloigné de l'agglomération, ne fréquentent pas les salles de projection et ne lisent pas de journaux où ils auraient pu puiser des éléments de nature à inciter leur imagination. » Bien qu'aucun atterrissage n'ait jamais été mentionné dans cette histoire, des traces au sol sont curieusement rapportées dans le second procès-verbal : une large couronne dont les cercles extérieur et intérieur font respectivement 3 mètres 50 et 2 mètres 50 où l'herbe est couchée, « dans la direction où la lueur rouge a été vue ». Pour les gendarmes, « un scénario ne saurait être *a priori* si bien monté s'il était

---

simplement le fruit de l'imagination de ces jeunes enfants qui, par ailleurs, ne varient pas dans leurs déclarations ». En fait, d'après Monsieur G., les fillettes s'étaient contentées de répondre par l'affirmative aux questions des gendarmes...

Journalistes et ufologues enquêtent à leur tour, si bien que « la presse quotidienne, régionale puis nationale et internationale, la presse à sensation, les ouvrages de spécialistes enfin, en France et à l'étranger, emprunteront tour à tour ce récit au point d'en faire un grand classique du genre ». Un reporter de la Radio Suisse Romande se souvient que les jeunes témoins « racontaient avec des mots simples [...] ce qu'ils avaient vu et qui les avait, notons-le, assez effrayés ».

Le jeune garçon, considéré comme le témoin principal, « n'a pas froid aux yeux » selon les enquêteurs du groupe ufologique suisse Cosmos, est « très imaginatif et très intelligent », « très évolué pour son âge » selon les habitants du village, qui eux n'ont jamais cru à son histoire : « On a bien rigolé. On a "pensé gros" ! », « mais on ne se confie pas aux étrangers ! ».

Trente ans après, Raymond finira par avouer avoir « inventé l'affaire de toutes pièces »... Comme beaucoup d'autres, lui et ses sœurs sont tombés dans le piège de la « fuite en avant » : « en voyant la tournure que commençaient à prendre les événements, Raymond avait demandé à Janine [NdR : 9 ans au moment des faits], sur laquelle il avait un certain ascendant, de répéter ce que lui-même aurait à déclarer ».

Il est en fait parti d'un banal épisode de la vie quotidienne qu'il a transformé : un berger, « qui vivait seul, venait de temps en temps nous voir, il avait une grande cape et pouvait avoir l'allure d'un fantôme ». Le « genre de robot » était en effet dans l'esprit de l'enfant plutôt un « fantôme métallique » dont la description semble s'inspirer du... fourneau de l'école communale. Ce sont les adultes, en premier lieu Monsieur G. qui questionne et suggère certaines réponses à l'enfant, puis les médias qui interprètent le récit en terme de soucoupe volante et de Martien. Les traces relevées dans le pré avaient quant à elles été laissées par « une petite baraque en tôle » destinée au responsable d'une colonie de vacances, démontée quelques jours auparavant, et, pour certains trous, tout simplement par des « pieds de vaches » selon Raymond.

En 1991, ce dernier, devenu professeur de neurobiologie, tirait la morale de l'histoire : « ma carrière scientifique [...] m'a permis d'avoir un certain recul par rapport à ce qu'il m'a fallu faire, de comprendre pourquoi je l'ai fait et pourquoi d'autres personnes peuvent le faire [...]. Beaucoup de choses se disent dans le monde et sont transformées. Il y a énormément d'intermédiaires, et l'on sait très bien que leur nombre va grandement modifier l'information première. [...] Voir comment une information peut être déformée est une leçon. Ce qui me laisse quelquefois sceptique par rapport à ce que je lis et je vois, c'est comment on peut, à partir d'un rien, créer une légende. C'est intéressant de le voir, de l'avoir vécu soi-même ; il faut, je pense, l'avoir vécu soi-même pour le croire. » (Yves Bosson, « Prémaman ou l'innocence : enquête sur un cas au-dessus de tout soupçon ». In : Thierry Pinvidic (et al.), *OVNI : vers une anthropologie d'un mythe contemporain*, Heimdal, 1993, pp. 123-145).

<sup>38</sup> On rassemble sous l'étiquette « états modifiés de conscience » (EMC) « un certain nombre d'expériences au cours desquelles le sujet a l'impression que le fonctionnement habituel de sa conscience se dérègle et qu'il vit un autre rapport au monde, à lui-même, à son corps, à son identité » (Georges Lapassade, *Les états modifiés de conscience*, Paris : Presses Universitaires de France, 1987). D'autres auteurs utilisent plutôt les expressions « états non ordinaires de conscience » (ENOC) ou « états étranges de la conscience » (EEC). Ces états, généralement non pathologiques, peuvent être vécus de façon spontanée ou induits par certaines techniques, méthodes ou substances. Pour l'essentiel, l'expérience personnelle desdits états reste incommunicable. Citons, à titre d'exemple, le « sentiment océanique » (impression étrange de fusion avec le Cosmos), les extases mystiques, les états hypnotiques,...

Les états vécus de façon apparemment spontanée sont en fait « presque toujours précédés immédiatement par une situation ou un événement particulier ». Les facteurs déclenchants les plus fréquents sont des « événements stressants » et des stimuli visuels, notamment le rétrécissement du champ visuel, qui correspond à la concentration de l'attention sur un seul stimulus et entraîne « un état pseudo-hypnotique ». Il peut aussi « résulter de la captation de l'attention par un stimulus fort, ou inattendu, ou qui s'impose et possède une résonance émotive particulière », ou encore de « modifications qui donnent à l'environnement un aspect irréel » (Jean-Pierre Valla, *Les états étranges de la conscience*, Paris : Presses Universitaires de France, 1992).

<sup>39</sup> Georges Lapassade, *op. cit.*, p. 77.